



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

élèves

Question écrite n° 25218

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les troubles musculo-squelettiques (TMS) chez les jeunes enfants et les adolescents, découlant du poids excessif des cartables et d'une certaine inadaptation des mobiliers scolaires. Ces problèmes sont dénoncés depuis de nombreuses années par les masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs et les associations de parents d'élèves. Ces préoccupations ont été officiellement reconnues par l'éducation nationale qui a publié au BOEN du 26 octobre 1995 une note de service sur ce sujet. Il paraît donc souhaitable que des professionnels compétents puissent dispenser des formations sur les risques liés à ces problèmes et qu'une campagne nationale de prévention et de communication soit mise en place, dès la rentrée prochaine. Ainsi, il lui demande si des mesures seront prochainement adoptées, afin d'apporter une réponse concrète à ces propositions.

Texte de la réponse

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) recouvrent un grand nombre d'affections qui, non soignées, peuvent avoir des conséquences graves pouvant aller jusqu'à une incapacité de travail. Ces troubles ont augmenté ces dernières décennies dans les pays industrialisés. Avec une progression d'environ 20 % par an, les TMS constituent la première cause de maladie professionnelle reconnue en France. Un programme national de surveillance épidémiologique des TMS est inscrit dans les priorités du plan - Santé au travail (2005-2009) - du ministère chargé du travail. A la suite de la conférence sur l'amélioration des conditions de travail d'octobre 2007, les ministères chargés du travail et de la santé ont lancé, le 9 avril 2008, une campagne nationale d'information (spots télévision, messages radio, site Internet dédié (www.info-tms.fr) et plate-forme téléphonique (0821 347 347) sur les TMS visant à sensibiliser les différents publics à l'intérêt d'agir le plus tôt possible, donc dès le plus jeune âge pour viser des changements de comportements. Sur ce constat, le ministère de l'éducation nationale, dans le cadre de la prévention du mal de dos en milieu scolaire (bulletin officiel n° 3 du 17 janvier 2008) a demandé aux rectrices et recteurs d'académie, aux inspectrices et inspecteurs d'académie, aux directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, aux chefs d'établissement, de trouver des solutions concrètes afin de diviser le poids du cartable des écoliers par deux. Cela concerne l'organisation des établissements scolaires, en lien notamment avec les collectivités territoriales, l'implication des enseignants et des parents, l'accompagnement des élèves. D'autres dispositions sont prises depuis la rentrée 2008, en concertation avec les partenaires de l'éducation nationale (les éditeurs scolaires, les entreprises de la grande distribution et celles qui travaillent sur les nouvelles technologies). Un guide sur « l'ergonomie à l'école » a été diffusé à l'occasion de la journée de prérentrée 2008, pour les enseignants, et de la journée d'accueil des parents, pour les familles. Par ailleurs, les professeurs d'éducation physique et sportive doivent intégrer, dans leur enseignement, une éducation à la « posture à l'école ». En ce qui concerne les dispositions concertées avec les partenaires, la grande distribution propose, dans la liste des produits à prix coûtant, un cartable dont le poids est inférieur à 1 kg ; les éditeurs de nouveaux manuels mentionnent leur poids et le grammage du papier au dos du fascicule, donnant aux enseignants et aux familles toute l'information nécessaire sur le manuel le plus respectueux de la santé des enfants. Enfin, l'utilisation du numérique, qui

permet d'avoir des supports de qualité, légers, avec une mise à jour rapide et efficace, est encouragée. Cinquante classes de 6e vont expérimenter l'e-book, livre numérique qui cumule sur un seul support de moins de 300 grammes l'ensemble des manuels d'un niveau scolaire. D'autres usages seront étudiés comme le format CD-ROM ou le baladeur numérique. Cette expérimentation à grande échelle permettra d'accélérer l'innovation industrielle au service de l'éducation. L'ensemble de ces actions concrètes soutenues par le ministère chargé de la santé vient compléter l'éducation à la santé dispensée aux élèves tout au long de leur scolarité. Cette approche éducative de la prévention constitue l'une des priorités du contrat - cadre en santé publique liant les ministères de la santé et de l'éducation nationale ainsi que du plan santé des jeunes présenté par le ministère chargé de la santé le 27 février 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Chanteguet](#)

Circonscription : Indre (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25218

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 février 2009

Question publiée le : 17 juin 2008, page 5033

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1873